

N° 8266⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant modification :

1° du Livre II, titre III, chapitre II, du Code du travail ;

**2° de l'article 28-4 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le
statut général des fonctionnaires de l'Etat**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(23.1.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 16 janvier 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant modification :

1° du Livre II, titre III, chapitre II, du Code du travail ;

**2° de l'article 28-4 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le
statut général des fonctionnaires de l'Etat**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 janvier 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 22 décembre 2023 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 23 janvier 2024.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Christophe SCHILTZ

